

JOURNÉE DE FORMATION DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Le jeudi 4 mai 2006

Palais des Congrès de LOURDES (65)

Droit de l'Expropriation & Périmètres de Captage

Formation mise en place par la DIREN Aquitaine avec la participation de la CCE Adour-Gascogne

- 9h – 9h 15 Accueil des participants, collation et remise du dossier
- 9h 15 – 9h 30 Message de Monsieur le Maire de Lourdes
Message de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées
- 9h 30 – 9h 45 Introduction de la journée par
Jean-Claude Loste , président de la CCE Adour- Gascogne
Serge Soumastre chargé de formation des CE à la DIREN Aquitaine
- 9h 45 – 12h **Le droit de l'expropriation**
Par Madame Aude Rouyère professeur des universités
Université Montesquieu, Bordeaux IV
- 12h – 12h 50 Vin d'honneur offert par la mairie de Lourdes
- 13h – 14h 15 Déjeuner Hotel « d'Albret »
- 14h 15 – 16h **Périmètres de protection des Captages**
Fondements et terminologie
Cadre réglementaire
Etude de cas
Par Georges Oller hydrologue agréée - DDASS des Pyrénées atlantiques
- 16h – 17h Questions diverses

Le Président



Qui sont les Commissaires Enquêteurs ?

Une commission départementale placée sous la présidence du Tribunal Administratif de Pau élabore annuellement une liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur (4200 en France, 169 pour le TA de Pau).

Les qualités recherchées auprès des postulants sont le sens du service public, la capacité d'écoute et d'analyse ainsi que le bon sens. Le commissaire enquêteur doit faire preuve dans ses interventions d'intégrité, d'indépendance et d'impartialité. C'est une personne compétente dans le domaine à traiter, mais pas forcément un expert.

Quelle Formation pour les Commissaires Enquêteurs ?

La compagnie des commissaires enquêteurs Adour Gascogne organise chaque année diverses formations de nature méthodologique ou technique dans les domaines d'actualité faisant l'objet d'enquêtes (urbanisme, installations classées, infrastructures autoroutières, plans de déplacements urbains...)

La formation organisée le 4 mai à Lourdes aborde deux thèmes distincts très importants :

- le droit de « l'expropriation »
- les eaux souterraines et leur protection.

Les Objectifs de la session de Formation

En ce qui concerne l'expropriation le commissaire enquêteur intervient en amont dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Son avis est lourd de conséquences Il doit prendre en compte la dimension sociale, économique et environnementale du projet

La protection des eaux est un enjeu majeur. La réglementation est complexe et intervient dans de nombreuses enquêtes (assainissement, voirie, protection des zones de captage...)

La formation organisée à Lourdes, animée par des experts reconnus nationalement, a pour objectif de permettre aux Commissaires Enquêteurs de développer leurs compétences dans ces deux domaines actuellement très sensibles pour notre société et de confronter leurs expériences

